



Appel à projets : Un été au kiosque De Juin à septembre 2021

Au sein du parc Robersart, la ville de Wambrechies a installé un kiosque prêt à vous accueillir : musique, danse, théâtres, cirque, lecture, rencontres. Tout est possible !

Proposez vos activités jusqu'au 16 mai 2021 !

Quelles activités peut-on proposer ?

Le kiosque de Wambrechies est ouvert aux activités culturelles et artistiques (musique, danse, théâtre, lecture...), corporelles et sportives (yoga, gymnastique) ou encore pédagogiques.

Les propositions doivent remplir plusieurs conditions :

- Les animations/activités proposées doivent concourir à la satisfaction de l'intérêt public local.
- Elles doivent être gratuites pour le public et ne sont pas rémunérées par la Ville de Wambrechies. Elles ne peuvent poursuivre de but lucratif ou de services (billetterie, activités payantes, etc.)
- Le chapeau et la vente de produits en lien avec l'animation (CD, stickers, affiches, etc.) sont tolérés.
- Les organisateurs s'engagent à respecter la charte d'occupation du kiosque.

Quels sont les créneaux disponibles ?

Le Kiosque sera disponible tous les vendredis de 18h à 20h, les samedis de 15h à 20h et les dimanches de 15h à 18h (hormis les jours de manifestations de la Ville de Wambrechies).

Le kiosque ne peut accueillir la même animation qu'une seule fois par semaine dans la limite de deux fois par mois.

Quand et comment déposer son projet ?

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 16 mai pour des animations qui se dérouleront entre le 1^{er} juin et le 17 octobre 2021.

Déposer son projet

1. Consulter la charte d'utilisation du kiosque et les caractéristiques du lieu.
2. Remplir le formulaire en format papier (disponible à la mairie de Wambrechies) ou [en ligne](#).
3. Le service culture de la Mairie de Wambrechies est informé de votre souhait ; votre pré-inscription est prise en compte. Vous recevrez ensuite une confirmation de la part de la Ville de Wambrechies.

Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Les projets déposés seront étudiés selon leur contenu et leur faisabilité technique, et au regard des dates et horaires mentionnées dans votre demande. Si le projet est retenu, l'organisateur bénéficiera d'une autorisation temporaire d'utilisation du kiosque mentionnant les horaires et la date. Le mail de réponse vaudra pour autorisation.

Infos pratiques

- Le kiosque est pourvu d'un accès à l'électricité (3x16A) qui peut être utilisé sur demande. Il nécessite d'être précisé dans leur formulaire pour ensuite convenir d'un rendez-vous pour l'ouverture et la fermeture du tableau électrique.
- L'accès au kiosque d'un véhicule pour le dépôt de matériel est possible. Il nécessite d'être précisé dans leur formulaire pour ensuite convenir d'un rendez-vous pour l'ouverture et la fermeture de la grille. Le stationnement dans l'enceinte du parc n'est pas possible.
- Le kiosque a une surface d'environ 78m² au sol
- Le kiosque n'est pas ERP et ne dispose pas de places assises.
- Le kiosque n'est pas équipé de rampe PMR.